

Changer le regard sur le handicap

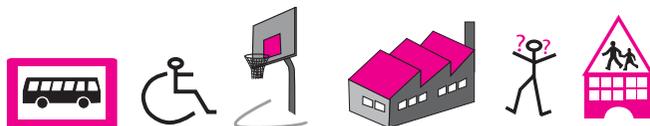


L'Agenda 22 du Poitou-Charentes s'inscrit dans une dynamique positive en mettant l'accent sur les réussites.

La prise en compte systématique du handicap dans toute sa diversité doit apparaître comme une opportunité :

- pour renforcer la **cohésion sociale** (égalité des chances, respect des différences, valorisation de tous les talents),
- pour **améliorer les conditions de vie** de tous au-delà du seul critère d'accessibilité,
- pour **promouvoir un développement durable des territoires**.

Les personnes en situation de handicap soulignent notre obligation de construire une société plurielle où la citoyenneté est la même pour tous.



Pour en savoir plus

- sur les chiffres-clés de l'action régionale pour le handicap

Rendez-vous sur le site de la Région Poitou-Charentes :

www.poitou-charentes.fr

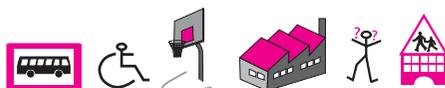
rubrique **Actus** - "Sur mesure"
n° 03 - mars 2009

- sur l'Agenda 22
- sur les précédents forums participatifs

Rendez-vous sur le site de la Région Poitou-Charentes :

www.poitou-charentes.fr

rubrique **Santé & handicap**



Contact

Maison de la Région Poitou-Charentes
Direction Territoires Santé Handicap
Service Santé-Handicap
Tél. 05 49 55 81 50
d.hellot@cr-poitou-charentes.fr



L'Agenda 22 :

un outil, une méthode pour une vie citoyenne à part entière pour tous

Handicaps



et Territoires

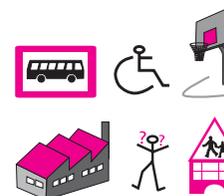


" Avec l'Agenda 22, la Région innove, mobilise. Parce qu'une société qui agit pour les personnes en situation de handicap, c'est une société qui veille vraiment à une vie citoyenne pleine, riche, entière pour chacun et chacune. "

Ségolène Royal

Présidente de la Région Poitou-Charentes

www.poitou-charentes.fr



Le handicap : une priorité régionale

Depuis 2004, la Région a décidé de mener une politique du handicap qui permette d'**améliorer l'accès** des personnes en situation de handicap aux services, équipements et activités dans les domaines qui relèvent de sa responsabilité.

Elle soutient aussi les **projets novateurs**, en partenariat avec les organismes, les collectivités et les associations représentant les personnes en situation de handicap pour favoriser un meilleur accès à la vie citoyenne (formation, éducation, emploi, transports, culture, sport, loisirs, information, etc.).

La Région a adopté le 15 décembre 2008 **l'Agenda 22 du Poitou-Charentes**, basé sur les 22 règles définies par les Nations unies en 1993.

Des chiffres sur les actions régionales Pour la seule année 2008 :

- > **135** travailleurs handicapés entrés dans les sections d'apprentissage soutenues par la Région ;
- > **56** personnes en situation de handicap ont créé leur emploi avec la bourse régionale désir d'entreprendre ;
- > **364** personnes ont bénéficié d'un premier départ en vacances avec la Région ;
- > **309** stagiaires de la formation professionnelle reconnus travailleurs handicapés ont été accompagnés vers un métier ;
- > **93** diagnostics d'accessibilité réalisés sur l'ensemble des lycées de la région ;
- > **11** gares et points d'arrêt TER, **47** plages et plans d'eau rendus accessibles.

L'Agenda 22 : une méthode partenariale

En France, 5 millions de personnes sont en situation de handicap, soit 10 % de la population, dont plus de 150 000 en Poitou-Charentes. La Région ne peut seule améliorer leurs conditions de vie et favoriser l'accessibilité de tout à tous.

L'Agenda 22 du Poitou-Charentes est un document qui s'enrichit d'année en année grâce aux contributions de tous les partenaires régionaux, publics ou privés : les personnes en situation de handicap et les associations les représentant, les collectivités territoriales, les services de l'Etat, les acteurs socio-économiques, culturels, sportifs et éducatifs.



Des actions soutenues par la Région

La Région agit depuis 2004 en s'appuyant sur les échanges et les attentes exprimées lors des forums participatifs qu'elle organise. Elle favorise la mise en réseau des acteurs et le partage d'expériences. Ses actions ne se substituent pas à celles des acteurs dont les compétences sont déjà définies par la loi (Etat, Département).

Poursuivre la dynamique engagée en Poitou-Charentes



L'Agenda 22 du Poitou-Charentes est un vrai projet de société. La mobilisation coordonnée de tous est nécessaire et l'implication de la Région dans cette coordination est indispensable pour construire une culture régionale «handicap» au travers, par exemple, du partage d'expériences.

La Région a lancé fin 2007 l'expérimentation « Territoire accessible – Agenda 22 local » avec le Thouarsais et le Bocage bressuirais, Pays volontaires, le Département des Deux-Sèvres, l'Association départementale des maires 79 et le Centre national de la fonction publique territoriale.

Il s'agit de mettre en place des actions cohérentes à l'échelle d'un bassin de vie où équipements, services et activités sont reliés. Cette dynamique territoriale permet de progresser et de fixer des priorités d'intervention.

En 2009, la Région souhaite favoriser l'émergence de nouveaux agendas 22 locaux ou démarches similaires.